

ACCESSIBILITÉ PMR DE LA VOIRIE ET DE L'ESPACE PUBLIC

Cette formation développe les aspects réglementaires applicables à la chaîne du déplacement et à l'accessibilité de la voirie ainsi que les solutions techniques de son aménagement.

Objectifs opérationnels

- Valider les projets d'aménagement voirie en intégrant la réglementation accessibilité PMR et les interfaces avec les autres voies de circulation publiques et privées
- Élaborer un plan d'aménagement voirie et des espaces publics (PAVE)
- Apporter des solutions techniques à l'aménagement de la voirie publique et rurale

Public Concerné

- Élus des communes et ICPE
- Techniciens des services techniques voirie et aménagement des espaces publics
- Architectes en bureau d'études voirie
- Représentants des associations de personnes handicapées

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Loi handicap et ses évolutions

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 (notamment l'article 45)
- Décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics
- Décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 et Arrêté du 15 janvier 2007 relatifs aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Le handicap

- Mise en situation de PMR (malvoyant, non voyant, malentendant et en fauteuil roulant)
- Définitions, différents types de handicap, principe d'accessibilité

Organisation de la chaîne du déplacement des PMR

- Chaîne du déplacement : bâtiments, voirie, espaces publics, systèmes de transport et leur intermodalité (services des transports collectifs, voirie et espaces publics, documents de planification)
- Analyse des besoins de la population des zones d'habitation, de commerces, de services publics
- Aides aux choix politique, économique et sociétal
- Décisions relatives au traitement de la chaîne de déplacement : voirie et transports en commun adaptés PMR

Prescriptions et solutions techniques

- Cheminements, trottoirs, traversées, escaliers, aires de stationnement...
- Équipements et mobilier urbain : feux de signalisation, postes d'appel d'urgence, arrêts de transports collectifs et services communication en ligne

Plan d'aménagement voirie et des espaces publics (PAVE)

- Règles techniques
- Élaboration du PAVE : méthodologie, propositions, programme, information et communication
- Réactualisation du PAVE

Les acteurs

- Commissions : communales, intercommunales, Établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI)
- Sous-commissions départementales d'accessibilité
- Commissions Consultatives Départementales de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)

Étude de cas

- Analyse de la réalisation d'un PAVE d'une commune

Cette formation est également réalisable en classe virtuelle.

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'études de cas et de partages d'expériences.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises sur une clé USB lors de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage ainsi que de l'assistance technique et d'accompagnement nécessaire.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et expert et conseil en accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.

■ Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : 720.00 € HT

Intra (Par Jour) : 2 200.00 € HT



Contactez-nous !

Maxime JAILLET
Chef Projets Formation

Tél. : 0130854127
Mail : m.jaillet@groupeginger.com